



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Paris le, 29 novembre 2018

Face à la mobilisation des personnels.... L'administration recule !

Ce mercredi 28 novembre 2018 était convoqué à nouveau le Comité Technique Ministériel suite au boycott d'une majorité d'organisations syndicales, dont la CGT et la FSU représentée par le SNPES-PJJ, le 22 novembre.

Le statut des « cadres éducatifs » de la PJJ et la nouvelle grille indiciaire des CSE étaient à l'ordre du jour de cette séance. Dans un cadre intersyndical, le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ dénoncent depuis de nombreux mois ces projets qui ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels et de la reconnaissance des missions qu'ils exercent.

Ces textes concernent l'ensemble de la filière socio-éducative et verrouillent, de fait, les possibilités d'évolution statutaire à venir pour les éducateur.trice, CSE et RUE.

Sur de nombreux territoires, les RUE se sont mobilisés afin de dénoncer les projets de la DPJJ, ils ont été soutenus dans leurs actions par nos deux organisations. Le mécontentement s'est ainsi exprimé lors des journées de grève des 22 et 28 novembre avec des mobilisations au siège de l'administration centrale, dans les DT, les DIR et par voie de lettres auprès de la ministre. Ces actions s'ajoutant à celles de la grève du 26 juin 2018.

Les 26 novembre, lors d'une audience de préavis de grève auprès de la DPJJ et le 27 auprès du directeur de cabinet de la ministre, le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ ont porté les revendications et le mécontentement des personnels avec l'exigence d'avoir un projet statutaire plus ambitieux pour la filière sociale et éducative.

Lors du comité technique ministériel du 28 novembre, nous avons une nouvelle fois dénoncé cette volonté de passage en force du secrétariat général et de la DPJJ. Nous avons à nouveau demandé le retrait de l'ordre du jour de ces deux points concernant la PJJ.

Face au refus de la secrétaire générale, la FSU et la CGT, en présence de la CFDT, l'UNSA et de C-Justice (FO ayant quitté les débats le matin, sans revenir), ont fait état de leur opposition résolue à ces projets.

A l'issue de ces échanges très houleux et face à l'absence de consultation préalable des organisations syndicales, la secrétaire générale a pris la seule décision raisonnable : celle de reporter l'examen du projet de statut des « cadres éducatifs » à une date ultérieure. Cependant, elle a refusé de différer le projet de grille indiciaire des CSE qui lui est pourtant lié.

Lors du vote sur ce dernier point la CGT et la FSU ont voté contre, l'UNSA et C-Justice se sont abstenus (la CFDT et FO étant absents lors du vote).

Nous dénonçons par notre vote en opposition une grille indiciaire construite au minimum et qui ne reconnaît pas la promotion sociale que représentait le statut de CSE pour les éducateur.trice.s et les laisse aujourd'hui sans perspective d'avenir.

Par un tract en date du 27 novembre, l'UNSA-SPJJ se targue d'être la « seule organisation syndicale encore en phase de négociation ». Nous rappelons que jusqu'à la veille du CTM, nous avons été reçus par le cabinet de la ministre, mais cela s'est fait avec le soutien des personnels mécontents, et nous étions porteurs de leurs revendications !

Ce recul de l'administration a été obtenu grâce à la mobilisation des personnels accompagnés et soutenus par la CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU. Pour autant, il est nécessaire d'amplifier ce mouvement afin d'obtenir un nouveau projet qui apporte une juste reconnaissance de nos missions et permette d'envisager de nouvelles perspectives pour l'ensemble de la profession.

C'est ainsi que nous obtiendrons une juste reconnaissance statutaire pour toutes et tous !